

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 12 mars 2025 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 16 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard et Stéphane Amireault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance à 16 h 30.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

58-03-2025

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance

1. Ouverture de la séance et renonciation à l'avis de convocation à la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant la signature d'une promesse d'achat pour l'immeuble sis au 190-192 rue Notre-Dame
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

----- A D O P T É E -----

59-03-2025

Résolution autorisant la signature d'une promesse d'achat pour l'immeuble sis au 190-192 rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que ce terrain est stratégiquement placé pour l'accès à la rivière par la rue Roch vers un terrain que la Ville souhaite acquérir pour l'accès à la rivière ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire faciliter l'accès au stationnement sur la rue Notre-Dame et augmenter le nombre de places de stationnement municipal ;

CONSIDÉRANT la contre-offre d'achat pour l'immeuble sis au 190-192 rue Notre-Dame sur le lot 2 364 441 au montant de 270 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la signature d'une promesse d'achat pour l'immeuble sis au 190-192, rue Notre-Dame au montant de 270 000 \$.

3. QUE cette dépense soit financée au Règlement d'emprunt numéro E-020.
4. QUE le conseil municipal mandate madame Flavie Robitaille, greffière et monsieur Steve Plante, maire à signer l'offre d'achat et l'acte de cession.

----- ADOPTÉE -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

60-03-2025

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 44.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière et directrice générale adjointe